

Il y a deux lots de propositions de changement des statuts.

Les modifications sont indiquées dans le document "Proposition Statuts de Terra ludis 2023.pdf".

- En barré pour ce qui est retiré.
- En gras pour les ajouts.

Vous avez les statuts originaux afin de pouvoir vérifier : "statuts 2016 signes.pdf"

## 1) Ajout d'un bureau dans la gestion collégiale

La première proposition a pour objectif de simplifier la gestion courante et les relations de l'association avec les instances :

- la partie bancaire (président et trésorier mandataires par défaut, ce qui laisse quand même la possibilité au CA de changer/rajouter des mandataires au besoin)
- et la partie administrative/civile qui sera coordonnée par le secrétaire.
- Les titres de président adjoint, secrétaire adjoint et trésorier adjoint n'ont aucune réalité autre que celle que le CA en place voudra bien leur donner.
- Cet article est largement inspiré des articles des statuts d'autres associations dont Florent et Michel ont été adhérent (FDJDR, TAUST, ...)

Proposition de changements des statuts :

1. Ajout de l'article 19 : Bureau de l'association
2. Suppression de la partie relative aux démarches civiles et administratives dans l'article 20 (\*) : Fonction du CA (intégrées à l'article 19 comme responsabilité du secrétaire)
3. Changement dans l'article 11 : Généralités sur les AG : "Les AG sont animées par le secrétaire de l'association."

*(\*) ex 19, tout est décalé de 1 à partir de l'article 19, puisque l'on rajoute un article.*

## 2) Reformulation ou ajout de certaines parties pour plus de clarté

Dans les articles suivants :

1. Article 6
2. Article 8
3. Article 9
4. Article 11
5. Article 13